

Résolution portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Comité mixte de coopération interparlementaire,

CONSIDERANT que les femmes constituent plus de la moitié de la population et de l'électorat, mais qu'elles restent sous-représentées aux postes de décision publics et privés;

CONSIDERANT également que, malgré l'existence d'une égalité de droit, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales, culturelles et scolaires demeurent encore inégaux;

CONSIDERANT que la participation équilibrée des femmes et des hommes aux prises de décisions politiques, publiques et privées fait partie intégrante des droits de la personne humaine et qu'elle représente un élément de justice sociale ainsi qu'une condition nécessaire à un meilleur fonctionnement d'une société démocratique mais également à une meilleure qualité de vie pour tous;

ESTIMANT qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux prises de décisions est indispensable à l'instauration et à la construction d'une Europe fondée sur l'égalité, la cohésion sociale, la solidarité et le respect des droits de la personne;

ESTIMANT que la promotion du partage des rôles entre hommes et femmes en tout domaine, et notamment en matière éducative, politique et sociale, et la mise en pratique de l'égalité entre femmes et hommes au sein de la famille et de la société font partie de toute société visant au développement durable;

CONSIDERANT que, dans un intérêt démocratique mais également productif, il est indispensable de reconnaître les compétences, les aptitudes et la créativité des femmes;

INVITE nos Assemblées respectives à promouvoir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes en reconnaissant qu'un partage du pouvoir entre femmes et hommes renforce et enrichit la démocratie;

INVITE les Gouvernements respectifs à revoir leur pratique et leur législation afin de s'assurer que les stratégies et mesures décrites dans la résolution soient appliquées et mises en oeuvre;

ENCOURAGE des mesures visant spécifiquement à stimuler et soutenir chez les femmes la volonté de participer aux prises de décisions;

ENCOURAGE la définition d'objectifs et de délais pour parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes aux différentes prises de décisions;

DEMANDE aux Gouvernements respectifs d'encourager, via les programmes de coopération qu'ils soutiennent dans les Pays ACP, l'accès équilibré des filles et garçons au système scolaire;

INSISTE pour qu'un suivi et une évaluation des progrès réalisés quant à la participation équilibrée des femmes à la prise de décisions dans la vie politique et publique figurent comme point spécifique dans le rapport relatif à la présentation institutionnelle et politique lors de nos prochaines réunions.

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de M. Ego Perron, Président du Conseil régional, M. André Lanièce, Vice-président du Conseil, M. Laurent Viérin, Secrétaire du Conseil, MM. Marco Fey, Giulio Fiou, Giuseppe Isabellon, Ennio Pastoret, Renato Praduroux, Elio Stacchetti, Conseillers régionaux, et Mme Christine Perrin, Secrétaire général du Conseil, Mme Nadia Malesani, Directeur, et M. Carlo Palombo, Chargé de fonction.

La délégation du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles était composée de M. Freddy Deghilage, Vice-président du Parlement, M. Michel Guilbert, Sénateur, M. Didier Van Eyll, Secrétaire du Parlement et M. Frédéric Duterme, Membre du Parlement jeunesse, Mme Viviane Gerard, Directeur et M. Fernand Morsa, fonctionnaire.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de Mme Madeleine Amgwerd, Président du Parlement, M. Pierre-André Comte, Président délégué du Comité Mixte, MM. Jérôme Oeuvray et Jean-Jacques Zuber, députés, et M. Jean-Claude Montavon, Vice-chancelier d'Etat.